

2005, in Despierres Cl. et Krazem M. (éd.), *Du présent de l'indicatif*, Dijon : Université de Bourgogne, 27-52.

Le présent de l'indicatif en français : de quelques problèmes, et peut-être de quelques solutions¹

Jacques Bres,
Praxiling, UMR ICAR 5191,
Montpellier III
(jacques.bres@univ-montp3.fr)

Plus que tout autre temps verbal, le présent fait de la résistance. Forme la plus simple morphologiquement, elle apparaît comme la plus compliquée à expliquer du fait de ses différents emplois en discours². On peut distinguer trois grandes options explicatives (Bres 1999 : 118-127, Mellet 2000) qui développent les hypothèses contraires :

- de la *déicticité* : la forme du présent explicite le *nunc* de l'énonciation (entre autres auteurs : Guillaume 1929, Benveniste 1970/1974, Klein 1994) ;

- de l'*actualité* : le présent « affirme la concomitance d'un procès au repère de l'*actualité* » (Wilmet 1997 : 341), repère qui peut être aussi bien le *nunc* que tout lieu du temps choisi par l'énonciateur comme point de départ de la structuration en époques (Beauzée 1782-1786/1986, Wilmet 1997, Jaubert 2001, Revaz 2002) ;

- de la *non-temporalité*. Le présent serait une forme neutre, qui ne situerait pas le procès dans le temps. Cette hypothèse contre-intuitive a été avancée, pour le français, notamment par Damourette et Pichon 1911-1926/1970, Serbat 1980 et 1988, Chuquet 1994, Mellet 1998, 2000 et 2001, Bres 1998 et 1999, Barbéris 2004.

Chacune de ces trois hypothèses rend compte de façon satisfaisante de certains faits de discours, et bute sur d'autres. Un état des lieux qui ferait le tour des différentes difficultés rencontrées par chacune de ces approches serait tout aussi précieux que... fort long. Je ne saurais l'entreprendre dans l'espace de cette communication, que je vais consacrer, après avoir présenté rapidement l'hypothèse *non temporelle* que je défends, à poser trois problèmes qu'elle rencontre, et à tenter d'apporter des débuts de solution.

1. Le présent en langue : approche aspectuo-temporelle

L'analyse que je propose relève du paradigme explicatif mode-temps-aspect ; elle pose que chaque temps de l'indicatif donne des instructions d'ordre :

- temporel : il situe l'événement que saisit le procès dans l'une des trois époques du temps *externe* : présente, passée ou future ;

- et aspectuel : il donne à voir le temps *interne* au procès selon deux paramètres. (i) Il représente le procès en *tension* (formes simples), c'est-à-dire dans le cadre de ses clôtures initiale et terminale ; ou en *extension* (formes composées), c'est-à-dire au-delà de la clôture terminale. (ii) Il représente le temps interne seulement en *incidence*, c'est-à-dire comme s'inscrivant sur la ligne du temps en seul accomplissement ; ou en *non-incidence*, c'est-à-dire

¹ Je remercie pour leurs pertinentes remarques de lecture J. Barcelo et S. Mellet.

² Voir notamment Jaubert 1998.

comme conversion de l'accomplissement en accompli. Il peut également être *neutre* vis-à-vis de cette distinction.

On peut donc décrire la sémantique des temps verbaux, notamment des époques passée et future, à partir du système de traits temporels et aspectuels suivants :

temps	instruction temporelle		instruction aspectuelle	
imparfait	[+ passé]		[+tension]	[- incidence]
passé simple	[+ passé]		[+tension]	[+ incidence]
plus-que-parfait	[+ passé]		[+ extension]	[- incidence]
passé antérieur	[+ passé]		[+ extension]	[+ incidence]
futur simple	[+ futur]		[+tension]	[neutre]
futur antérieur	[+ futur]		[+ extension]	[neutre]

Le temps verbal dit *présent*, si l'on adopte l'approche non temporelle, vient rompre cette belle symétrie :

présent	[neutre]	[+tension]	[neutre]
---------	----------	------------	----------

A la différence des autres temps verbaux qui inscrivent l'événement auquel réfère le procès dans les époques passée³ ou future, le présent se signifierait par son instruction temporelle qui, en elle-même, ne positionnerait l'événement auquel réfère le procès dans aucune des trois époques⁴. Plus précisément encore, en termes d'actualisation de l'image-temps par le verbe, j'ai avancé (Bres 1999) que le présent est une forme *prétemporelle*. Il correspond à une saisie du mouvement d'actualisation de l'image-temps antérieure à la division en époques⁵. C'est le cotexte et/ou le contexte, et eux seuls, qui localisent temporellement un énoncé au présent. Je parvenais à la formulation de cette hypothèse à partir des enseignements tirés de l'analyse de deux faits discursifs :

- le genre *blague* ne saurait se raconter qu'au présent :

(1) alors c'est un type il *veut* se faire moine. Il *va* dans un monastère, il *voit* le chef et le chef lui *dit* bon d'accord je vais vous faire passer un test. Il le *fait* rentrer dans une chambre. Y *a* une belle femme allongée sur le lit, toute nue [...] (Eric 13 ans).

Exclusivité que les approches tant déictiques qu'« actuelles » ne sauraient expliquer, alors que la conception prétemporelle en rend un compte aisé. Le présent, par lui-même, *n'inscrit pas* la représentation des événements *en réalité temporelle*, pas plus dans le passé que dans

³ Précisons : il n'y a pas accord entre les linguistes, et à la suite de Damourette et Pichon, un certain nombre décrivent l'imparfait comme n'étant pas un temps du passé.

⁴ Le présent pose également des problèmes d'aspect : donne-t-il l'instruction [- incidence] en offrant une représentation sécante du procès, comme l'imparfait (Revaz 2002) ? Est-il neutre vis-à-vis de ce paramètre (Serbat 1988) ? Donne-t-il plutôt l'instruction [+ incidence] en offrant une « visée indivise » (Mellet 2001 : 37, voir également Jaubert 2001 : 72) ? Le débat me paraît tranché par un exemple du type de : *Le téléphone sonne alors que Marie prend son bain*. A l'époque passée, on dira : *Le téléphone sonna alors que Marie prenait son bain*, mais pas **Le téléphone sonna alors que Marie prit son bain*. Si *prendre son bain* peut être actualisé au présent et à l'imparfait, mais pas au passé simple, c'est bien que le présent ne donne pas une représentation « indivise ». Plus généralement, si le présent est à même de remplacer l'alternance passé simple / imparfait en récit, c'est qu'il est *neutre* vis-à-vis de la distinction [+ incidence] / [- incidence].

⁵ Je ne peux développer ici tout ce que l'hypothèse que je propose doit à la psychomécanique, comme tout ce qui l'en sépare radicalement.

une autre époque, et donc tout simplement *ne l'inscrit pas en réalité* : la représentation n'est pas à rapporter à un référent. Or le propre de la blague est de raconter un événement mais de ne prétendre en rien que cet événement se soit passé (intransitivité). Si le présent (et on le verra, le passé composé) est le seul temps admis dans ce genre narratif, c'est parce qu'il est la seule forme verbale de l'indicatif à permettre de suspendre l'inscription en réalité.

- le genre *témoignage* (d'accident, d'attentat, d'inondations...) tend à se raconter non au présent mais au passé composé :

(2) (A la suite immédiate d'un attentat à Paris, j'ai enregistré la séquence suivante sur une radio) :
(Journaliste) — Je vous propose d'écouter un témoignage recueilli par David Vanier c'est celui du pharmacien qui se trouve juste en face de la station du RER Port-Royal hh il a soigné quelques-uns des blessés
(Témoins) — ce que j'ai *entendu* au départ c'était une grosse détonation hh et puis euh:: donc en me retournant pasque bon: une grosse détonation et puis les m- vitres de: la pharmacie euh: et certains meubles bougeaient énormément donc on: on croyait même à un tremblement de terre hh et en me retournant j'ai *vu* une grosse fumée noire / au:: au-dessus des quais hein de: du RER / et donc les: secours *sont venus*: rapidement / on a *eu* des personnes: qui *sont sorties* du RER et:: qui *sont venues* à la pharmacie donque: certains étaient: blessés / et d'autres qu'étaient choqués euh::

Le propre du *témoignage*, à l'inverse de la blague, est de dire que « ça s'est bien passé comme ça » (transitivité). Le présent ne sert pas cet objectif, à la différence du passé composé, que je posais, en 1999, du fait de sa morphologie [Aux. présent + V. participe passé], comme pouvant situer le procès dans le passé, c'est-à-dire *l'inscrire en réalité temporelle*, et donc tout simplement *l'inscrire en réalité*⁶.

Cette hypothèse, si elle permet de rendre un compte satisfaisant de l'emploi exclusif du présent dans le récit de blague, comme de son évitement dans le récit de témoignage, achoppe sur différents faits de discours qui tendent à l'invalider. J'en présenterai trois : le temps verbal de l'arrière-plan narratif, l'alternance présent / passé composé en récit conversationnel, l'association problématique du présent et de l'adverbe *hier*.

2. De quelques emplois discursifs apparemment réfractaires à la thèse du présent prétemporel

De façon différente, l'emploi des temps verbaux dans l'arrière-plan du récit conversationnel, l'usage du passé composé dans le témoignage, et surtout la difficile conjonction du présent avec un adverbe déictique comme *hier*, font problème pour la thèse que nous défendons.

2.1. Les temps verbaux de l'arrière-plan dans le récit écrit et dans le récit oral

Le récit écrit, journalistique ou littéraire, comme le récit de blague orale (*supra* (1)), peut très bien actualiser au présent les procès du second plan, complémentaires à ceux du premier plan, comme dans le récit de *Fait divers* suivant :

(3) Terrorisée
Il *est* aux alentours de 20h30, lundi 26. Une femme *se trouve* à l'arrêt du bus, rue du Faubourg Saint-Jaumes. Tout à coup deux hommes l'entraînent sous la menace d'un couteau vers un endroit isolé. La victime est jetée à terre. Les hommes lui arrachent sa sacoche, *s'emparent* de ses trois cartes bancaires [...] (*La Gazette*, hebdomadaire montpelliérain).

Les procès *être* et *se trouver*, qui constituent l'arrière-plan, sont au présent, tout comme les événements narratifs du premier plan (*entraînent*, *est jetée*, ...). Mais bien souvent, c'est, en

⁶ On verra en 2.2. que cette analyse du passé composé mérite d'être nuancée.

récit écrit, seulement le premier plan qui est au présent, les procès de l'arrière-plan étant actualisés à l'imparfait, comme dans cette scène de chasse célèbre :

- (4) Nous allions, pas à pas, en écartant les branches.
Trois s'arrêtent, et moi, cherchant ce qu'ils *voyaient*,
J'aperçois tout à coup deux yeux qui *flamboyaient*,
Et je vois au-delà quatre formes légères
Qui *dansaient* sous la lune au milieu des bruyères. (*La mort du loup*, Vigny)

Et ce qui n'est qu'une possibilité dans le récit écrit devient une quasi-obligation dans le récit conversationnel :

- (5) Récit recueilli au cours d'un entretien. Le narrateur, 13 ans, raconte un affrontement entre bandes rivales, qui s'est passé le dimanche précédent.
[...] on re- on va on va acheter des clopes à quatre heures / y *avait* des mecs de Phobos devant devant les: le bureau de tabac / alors on arrive nous en meule on *était* trois / et: / on pose les meules alors moi je reste dehors le mec il commence à s'approcher comme ça là:

Les procès des propositions narratives sont au présent (*va, arrive, pose, reste, commence*), alors que ceux du fond de décor sont à l'imparfait (*avait, était*). Cette alternance verbo-temporelle est plus nette encore dans l'occurrence suivante :

- (6) en 1950 je je *reçois j'étais*:: à Paris je *reçois* un coup de téléphone du: manager hollandais euh qui me dit:: [...] à la suite d'un des concerts / je vois la porte s'ouvrir dans ma: ma loge / et je vois plusieurs personnes arriver y *avait* entre autres: Hélène et un monsieur que je ne *connaissais* (interview d'un concertiste, sur *France Musique*).

Le programme phrastique de la proposition narrative au présent (« je *reçois* ») est interrompu pour formuler une indication spatiale (arrière-plan) à l'imparfait (« j'*étais* à Paris »), à la suite de laquelle la reprise narrative se fait au présent : « je *reçois* un coup de téléphone ».

Pourquoi le récit conversationnel, systématisant ce qui n'était que tendanciel dans le récit écrit, évite-t-il d'actualiser les propositions du second plan au présent, alors même que c'est ce que fait constamment le récit de blague (ex. (1)) ? Il y a là un fait qui, à première vue, résiste à l'hypothèse du présent prétemporel, comme à celles du présent déictique ou du présent « actuel »⁷.

L'hypothèse « prétemporelle » me semble être à même de proposer une solution acceptable, qui donne tout son sens à la différence de traitement entre premier et second plan : le second plan fournit des circonstances, qui, si besoin est, permettent d'ancrer l'événement narré du premier plan dans la réalité (spatiale, temporelle). Ces circonstances de l'arrière-plan, dans le récit conversationnel qui vise à ce que le narrataire croie que « ça c'est bien passé comme ça », seront tout naturellement actualisées à un temps du passé, pour l'essentiel l'imparfait, qui fournit un ancrage temporel ; elles seront, dans le récit de blague, qui a une visée contraire, actualisées non à un temps du passé mais au présent qui ne fournit pas ledit ancrage. La différence de traitement, dans le récit conversationnel, des procès du premier plan (possibilité d'actualisation au présent) et de l'arrière-plan (quasi-impossibilité d'actualisation au présent)⁸ ; comme la différence de traitement des procès de l'arrière-plan dans le récit conversationnel (quasi-obligation d'actualisation à un temps du passé) et dans le récit de

⁷ Jaubert (2001 : 71) s'appuie sur ce fait pour en conclure, en reprenant les mots de E. Koschmieder, que le présent, à la différence de l'imparfait, serait un « accomplissement pur ». Je ne le pense pas : si tel était le cas, on voit mal comment l'arrière-plan du récit de blague pourrait être au présent.

⁸ Et jamais l'inverse : je n'ai pas rencontré, dans le corpus de récits oraux sur lequel je travaille (300 occurrences), de texte dans lequel le premier plan serait à un temps du passé, précisément au passé composé, et l'arrière-plan au présent.

blague (obligation d'actualisation au présent) me semblent apporter quelque crédit à l'hypothèse du présent prétemporel : c'est bien parce que ce temps actualise le procès sans l'ancrer dans le temps que les récits de la conversation et de la blague en font les usages différenciés qui viennent d'être décrits.

2.2. La question de l'alternance présent / passé composé en récit conversationnel

Dans l'article de 1999, je posais, pour rendre compte de ce que le témoignage, à l'inverse de la blague, usait du passé composé et non du présent, que ledit passé composé, de par sa structure morphologique, pouvait fonctionner comme temps du passé – Benveniste parle d' « aoriste de discours » – et fournir, en tant que tel, un ancrage temporel fort. C'est ce type de fonctionnement qui permet également d'expliquer pourquoi fréquemment, en récit conversationnel mais également dans les récits qui ont clairement une finalité argumentative, le narrateur, alors même qu'il a commencé sa narration au présent, passe tout à coup au passé composé, comme dans l'occurrence suivante :

(7) (récit conversationnel qu'un enfant (neuf ans) fait à son père, lors du goûter)

A1 — cet après-midi Jean on l'a frappé baouh!...

B2 — ah ça c'est pas sympa / tu sais bien que je t'ai dit qu'il fallait pas se bagarrer

A3 — ouais ouais je sais mais attends attends je vais te raconter tu vas voir alors à la récré y avait Jean qui nous embêtait alors il:: il:: nous on jouait tranquillement aux billes avec mes copains et tout d'un coup on le voit qui:: qui:: qui nous volait des trucs (ouais B) / alors on *se met* à courir derrière lui / et je *commence* par lui donner un coup de pied / (ouais) et puis après il *a voulu*: il *a voulu* se bagarrer avec Joseph / et puis Joseph il l'*a calmé* quoi / et Pierre il l'*a plaqué* par terre pour qu'on en parle plus / et le maître il nous *a pas* il nous *a pas engueulé* ni rien il *a trouvé* que c'était normal qu'on:: ...

La narration des faits commence au présent (*voit, se met à courir, commence*), puis se poursuit au passé composé (*a voulu, a calmé, a plaqué, a engueulé, a trouvé*) dans la seconde partie du récit : façon de souligner les faits en les inscrivant en réalité temporelle.

Cette proposition d'analyse, si elle permet de rendre compte de l'emploi du passé composé dans le témoignage, comme de certains cas d'alternance présent / passé composé en récit oral, est grosse de ce qui peut apparaître comme une bévue au niveau systémique, et qui m'avait échappé à l'époque : si le présent est non temporel, comment le passé composé, qui se forme à partir de l'auxiliaire au présent, peut-il être, lui, un temps du passé ? Comment une marque – celle du présent – peut-elle être non déictique lorsqu'elle affecte le verbe, et déictique lorsqu'elle affecte l'auxiliaire, pour entrer dans la composition de l' « aoriste de discours » ? Il y a là une objection forte adressée à l'hypothèse du présent non temporel.

Ladite objection, à la réflexion, ne me paraît cependant pas dirimante : il me semble qu'il est possible, sans trop de contorsions, d'y répondre. Ce que je ferai en deux temps.

(a) Considérons d'abord que ce n'est pas le passé composé en langue qui est un temps du passé, mais seulement son emploi en discours en tant qu' « aoriste ». La valeur en langue du passé composé est, comme sa morphologie l'indique, d'être un accompli du présent. Et, en tant que tel, pas plus que le présent, il n'inscrit dans le temps, ce qui rend compte de ce que, dans cet emploi, on puisse le trouver dans les blagues :

(8) Georges et Solange *ont décidé* de sortir. Ils *se sont installés* à une table près de la vitre du « Joyeux Toulousain ». Le garçon leur *apporte* la choucroute alsacienne qu'ils *ont demandé*. Dès la première bouchée ils *grimacent* tous les deux (...)

Comme dans toutes les blagues, le récit se fait au présent (*apporte, grimacent*) ; les passés composés *ont décidé, se sont installés, ont demandé* n'ont pas d'autonomie temporelle : ils

fonctionnent comme *accomplis* par rapport aux procès au présent. Pas plus que le présent, le passé composé ici n'inscrit dans le temps, il a seulement une valeur aspectuelle. Et ce fonctionnement n'est pas réservé au récit de blague : on le trouve dans tout récit au présent :

(9) Après qu'ils *sont partis*, monsieur Profitandieu reste longtemps sans rien dire (Gide, *Les Faux-monnayeurs*, cité par Jaubert 2001 : 65).

(b) Comment donc expliquer le passage de la valeur d'accompli où le passé composé à l'égal du présent n'inscrit pas dans le temps (ex. 8 et 9), à l'emploi d'*aoriste de discours* où il semble être fortement une forme déictique (ex. (2) et (7)) ? Reprenons l'occurrence de récit de bagarre (7), commencée au présent (*voit, se met à courir, commence*) et qui se poursuit au passé composé (*a voulu, a calmé, a plaqué, a engueulé, a trouvé*). Les cinq procès au passé composé sont bien narratifs : ils appartiennent au premier plan, et introduisent des points de référence en relation de progression avec les points de référence des précédents procès au présent :

(...) [on *se met* à courir <⁹ je *commence* à lui donner un coup < il *a voulu* se bagarrer < Joseph l'*a calmé*] (...).

Ces passés composés pourraient parfaitement être remplacés par des présents :

(...) [on *se met* à courir < je *commence* à lui donner un coup < il *veut* se bagarrer < Joseph le calme] (...).

Se pose donc la question de la justification de la forme composée.

Le passé composé, comme toutes les formes extensives, et à la différence des formes simples, demande un point de référence à partir duquel puisse s'actualiser la valeur en langue d'accompli, et qui seul justifie que soit utilisée la forme composée et non la forme simple. Ce point peut être explicite ou implicite :

- dans l'exemple (8) de la blague (que je rappelle sous 10), ce point est d'abord implicite, puis explicite :

(10) Georges et Solange *ont décidé* de sortir. Ils *se sont installés* à une table près de la vitre du « Joyeux Toulousain ». Le garçon leur *apporte* la choucroute alsacienne qu'ils *ont demandé*. Dès la première bouchée ils *grimacent* tous les deux (...).

Le repérage de *ont décidé* et de *se sont installés* se fait d'abord sur un présent non encore instancié et attendu par l'allocutaire à partir du moment où il sait qu'on lui raconte une blague¹⁰. Le présent *apporte* fournit ensuite le point référentiel qui légitime ces passés composés initiaux. De même que c'est par rapport au procès *apporte* que le procès *demandé* peut être actualisé au passé composé (*ont demandé*) : l'acte de commande est accompli au moment où le garçon apporte ladite choucroute.

- dans les exemples (2) et (7), ce point explicite à partir duquel se justifie la saisie extensive du procès est absent. Rappelons (7) sous (11) :

(11) à la récré y avait Jean qui nous embêtait alors il:: il:: nous on jouait tranquillement aux billes avec mes copains et tout d'un coup on le *voit* qui:: qui:: qui nous volait des trucs (ouais B) / alors on *se met* à courir derrière lui / et je *commence* par lui donner un coup de pied / (ouais) et puis après il *a voulu*: il *a voulu* se bagarrer avec Joseph / et puis Joseph il l'*a calmé* quoi / et Pierre il l'*a plaqué* par terre pour qu'on en parle plus / et le maître il nous *a pas* il nous *a pas engueulé* ni rien il *a trouvé* que c'était normal qu'on:: ...

⁹ Le signe < marque une relation de progression entre l'événement auquel réfère le procès de gauche et l'événement auquel réfère le procès de droite.

¹⁰ Selon une pertinente suggestion de S. Mellet.

Les procès *vouloir* et *calmer*, *plaquer*, etc., à l'inverse de ce qui se passait en (10), ne sont pas accomplis par rapport au point référentiel qu'apportent les présents *se met* et *commence*, puisque l'on a la progression :

[on *se met* à courir < je *commence* à lui donner un coup < il *a voulu* se bagarrer < Joseph l'*a calmé*] (...)

A *voulu*, référant à un acte ultérieur à *commence à lui donner*, ne saurait justifier l'instruction d'accompli [+ extension], définitoire du passé composé, à partir du point référentiel de ce présent. Or le passé composé, comme toutes les formes composées, donne l'instruction [+ extension], et exige un point de référence à partir duquel construire la représentation d'accompli. Ce sera implicitement, et donc par défaut, le *nunc* de la parole.

Selon cette explication, ce n'est donc pas le passé composé qui, par lui-même, inscrirait dans le temps, et donnerait l'instruction temporelle [+ passé] dans ce type d'occurrence. Si tel était le cas, ce temps ne saurait être employé dans le récit de blague (8). La valeur d'aoriste de discours, qui est associée au passé composé dans (2) et (10), est un effet résultatif, donc à situer au niveau discursif, produit de l'interaction entre la *demande* du passé composé d'un point à partir duquel construire la représentation extensive, et de l'*offre* du cotexte qui, dans le cas de ces occurrences, ne propose pas de point explicite, ce qui conduit à présupposer que ledit point est celui du *nunc* de la parole.

Cette explication, qui peut paraître spéieuse, me semble rendre compte d'un ensemble de faits tant linguistiques que discursifs ou stylistiques. Elle permet de lever l'objection que nous formulions initialement : le passé composé ne donne pas en langue l'instruction [+ passé] ; il est aussi neutre temporellement que le présent. La seule différence d'avec la forme simple est que l'instruction [+ extension] qu'il donne doit se construire à partir d'un point référentiel ultérieur, qui parfois, en discours, faute de mieux, est le *nunc* de l'énonciation, ce qui a pour conséquence que le procès actualisé au passé composé apparaît alors comme inscrit dans l'époque passée.

2.3. **Qu'est-ce que tu fais hier ?*

Le troisième obstacle est beaucoup plus difficile à franchir. Il est apparemment pain béni pour les adversaires de l'option atemporelle, qui ne se sont pas fait faute de remarquer à juste titre que, si le présent n'était lié à aucune époque, on devrait pouvoir le combiner avec un adverbe de l'époque passée comme *hier*. Or force est de constater que (12) n'est pas acceptable :

(12) **qu'est-ce que tu fais hier ?*.

Je n'ai pas vraiment de solution pour défaire cette forte objection¹¹. Je présenterai quelques éléments de réflexion provisoire qui permettront d'affiner la question de l'association difficile [hier + présent].

Une première hypothèse vient à l'esprit : un énoncé comme (12) propose à partir du *nunc* une régression explicite (*hier*), à laquelle s'opposerait le trait aspectuel du présent [+ tension], dans la mesure où en français c'est la forme composée correspondant à la forme simple, ici le passé composé, qui sert normalement à signifier cette relation temporelle (*qu'est-ce que tu as fait hier ?*). L'impossibilité de (12) serait donc à mettre au compte non de la neutralité temporelle du présent mais d'un élément de son instruction aspectuelle. Cet argument se voit

¹¹ Objection qui a d'autant plus de poids que le présent peut par contre parfaitement se combiner avec le symétrique d'*hier*, à savoir *demain* :
(12') *qu'est-ce que tu fais demain ?*

conforté par le fait que le présent peut se combiner avec une indication *chronique* de temps (date) comme en (13), ou avec une absence de localisation temporelle explicite comme en (14) :

(13) **Hockey sur glace : victoire**

2^e victoire pour les Vipers : samedi 9, ils battent Lyon à Lyon. (*La Gazette*, 15 oct-21 oct. 2004)

(14) **Hockey : OK**

Montpellier bat Cergy 3-0 et consolide sa 2^e place (*La Gazette*, 29 oct-4 nov 2004)

Il est bien évident que d'un point de vue référentiel les deux procès *battre* renvoient à des événements antérieurs pour le scripteur comme pour le lecteur. Mais cette antériorité n'est pas posée comme rétrospection explicitement par l'énoncé lui-même. De sorte que le cotexte ne demandant pas l'emploi de la forme composée, l'usage du présent est possible. Cette première hypothèse explicative¹² de l'impossibilité de la jonction [hier + présent], qui sauverait la conception atemporelle du présent... ne résiste cependant pas à l'épreuve des faits, car il est des cas où l'union [hier + présent] se voit réalisée¹³ :

- on trouve [hier + présent] lorsque l'unité syntaxique constitue la première proposition narrative d'un récit et qu'elle est suivie d'autres propositions narratives au présent, comme dans (15) :

(15) ça faisait quelques jours que j'étais pas allée derrière la maison mais *hier* quand je *vais* pour rentrer la voiture qu'est-ce que je te *vois* la porte du garage qui était ouverte / je *m'avance* (...) (oral conversationnel)

La première proposition narrative de ce récit conversationnel « *hier* quand je *vais* pour rentrer la voiture qu'est-ce que je te *vois* la porte du garage qui était ouverte » combine sans rugosité aucune [hier + présent]. Ce fait discursif a été mentionné par différents auteurs dont Le Goffic (2001 : 90, note 12) : « on notera l'impossibilité de **hier, c'est dimanche*, comme de **le premier mai 1780 est un dimanche* (sauf à interpréter ce présent comme un présent de narration, intégré dans un récit au passé) ».

- la jonction [hier + présent] est également réalisée dans les tours contrastifs comme (16), que l'on pourra rapprocher de l'emploi narratif précédent :

(16) y a des choses bizarres / *hier* je me *sens* complètement out et aujourd'hui je me porte comme un charme (oral conversationnel)

- le troisième fait est plus inattendu : il concerne la co-occurrence [hier + présent] dans les titres d'articles de presse de faits divers. On sait que le titre de ce genre discursif est souvent au présent :

(17) **Un lampadaire tombe sur des ouvriers**

Dordogne. Un lampadaire est tombé sur un groupe de sept ouvriers hier après-midi en bordure de l'autoroute A89 à Sourzac. L'un a été tué sur le coup et les six autres ont été légèrement blessés. (*Métro*)

¹² Dans les cadres de la Théorie des opérations énonciatives de Culioli, S. Mellet propose une autre explication de l'impossibilité de conjondre un adverbe déictique (elle parle non de *hier* mais de *jadis* et d'*autrefois*) avec le présent : « le présent se construit en créant continuellement le lieu de son repérage aspectuel [...] (Cette) définition pourrait expliquer l'impossibilité d'utiliser un présent de narration à côté d'adverbes tels que *jadis* ou *autrefois* qui construisent explicitement une translation de repère par rapport à t⁰ » (1998 : 209).

¹³ Outre le fait que parfois, selon le contexte, *hier* commande non une forme composée (*hier, Pierre est venu*), mais une forme simple (*hier il pleuvait*) : ce n'est donc pas forcément le trait [+ tension] du présent qui s'oppose à la conjonction [hier + présent].

Le procès du titre est actualisé au présent (*tombe*), alors que le récit est ensuite tout au passé composé (*est tombé, a été tué, ont été blessés*). Mais, et ceci à ma connaissance n'avait pas été repéré, le titre peut également conjoindre [hier + présent] :

(18) **Hier, entre Bellegarde et Saint-Gilles, le mariage finit en carambolage**

L'accident impliquant un convoi de neuf voitures *fait* neuf blessés, dont trois graves (*Midi Libre*).
(récit de l'accident)

(19) **L'incident technique tourne au drame hier à Saussan**

CRASH D'UN HELICOPTERE : LE PILOTE TUÉ (*Midi Libre*)¹⁴
(récit de l'accident)

On relève dans (18) : *hier + finit* ; et dans (19) : *hier + tourne*. Ajoutons que, dans les deux occurrences, le corps de l'article développe ensuite un récit au passé composé.

Autant de cas qui, réalisant l'association [hier + présent], invalident la première hypothèse proposée, mais du même coup relativisent quelque peu l'objection adressée à l'option prétemporelle : on lui opposait l'impossibilité de [hier + présent] ; elle peut toujours répondre qu'il est des cas où le présent peut parfaitement se combiner avec *hier*...

Cette réponse ne saurait cependant me satisfaire : si elle affaiblit partiellement la critique, elle ne la lève pas. Tentons une seconde hypothèse en nous demandant ce qui interdit l'association [hier + présent] en (12) et l'autorise en (15), (16), (18) et (19).

Dans les trois types d'occurrences conjoignant [hier + présent], l'énoncé ne forme pas texte à lui tout seul, mais est en relation cotextuelle avec d'autres propositions narratives (ex. 15), avec une proposition argumentative de sens contraire (ex. 16), avec le corps de l'article lui-même (ex. 18 et 19). Complémentairement, dans les occurrences (18) et (19), qui présentent l'association titre + corps de l'article, si on enlève le corps de l'article, et que l'on transforme le titre en *Brève*¹⁵, alors l'association [hier + présent] sonne plus que bizarre :

(20) ?*Hier, entre Bellegarde et Saint-Gilles, un*¹⁶ *mariage finit en carambolage*

(21) ?*Un incident technique tourne au drame hier à Saussan*

Et de fait, dans les *Brèves* que j'ai relevées, *hier* se combine avec le passé composé mais pas avec le présent :

(22) Tennis. Amélie Mauresmo *s'est qualifiée hier* pour les demi-finales du tournoi de Linz (Autriche) en dominant la japonaise Ai Sugiyama (6-2, 6-4) (*Midi Libre*).

(23) 25 mars
Hier, dans une église du boulevard Sébastopol, nous avons essayé d'entendre un prédicateur ; mais il avait un tel accent auvergnat, qu'il nous a été impossible de saisir un seul mot de son français (*Goncourt, Journal*).

Que peut-on induire du fait que [hier + présent] a besoin de cotexte pour pouvoir se réaliser ? Ecartons une première solution, un instant caressée : si le présent est inapproprié dans (20)-(23), ce serait du fait non de sa conjonction avec *hier*, mais de son emploi dans un énoncé autonome. Et cette incapacité à fonctionner en énoncé autonome s'expliquerait par le fait que, n'inscrivant pas par lui-même dans le temps, il s'avèrerait incapable d'inscrire à lui seul un procès en réalité. Ce qui se confirmerait de son emploi lorsque l'énoncé au présent est associé à du cotexte (ex. (15), (16), (18) et (19)).

¹⁴ J'emprunte ces deux occurrences au mémoire de maîtrise d'A. Lauze.

¹⁵ Genre textuel qui présente une information en une seule phrase.

¹⁶ J'ai remplacé, pour des raisons textuelles, le déterminant défini *le* par le déterminant indéfini *un*.

Cette hypothèse ne passe pas mieux que la précédente l'épreuve des faits : comme l'atteste (13) que je reprends sous (24) :

(24) **Hockey : OK**

Montpellier bat Cergy 3-0 et consolide sa 2^e place (*La Gazette*, 29 oct-4 nov 2004)

le présent peut être employé dans un énoncé autonome qui relate un fait comme s'étant effectivement passé... Ce qui fait problème, ce n'est donc pas le présent lui-même, mais bien l'association [hier + présent], comme le confirme le fait qu'il suffit d'ajouter *hier* dans l'énoncé précédent pour le rendre problématique :

(25) **Hockey : OK**

*Hier Montpellier bat Cergy 3-0 et consolide sa 2^e place

Les deux hypothèses que nous avons envisagées s'avèrent impuissantes à expliquer tant la possibilité de la conjonction de [hier + présent] dans des énoncés avec cotexte que son impossibilité dans des énoncés autonomes. Suis-je sur le chemin de Canossa ? Presque...

Me retient de ce voyage la considération suivante : et si la solution était à rechercher du côté de l'entrecroisement des deux hypothèses évoquées ? A savoir que :

- effectivement *hier*, en posant une rétrospection, demande un temps verbal d'aspect [+ extension]¹⁷, en l'occurrence un passé composé. Ce qui rend compte du fait, que je n'avais pas encore mentionné, que dans toutes les occurrences ce temps soit possible. Si nous reprenons à titre d'exemple (15) sous (26), il apparaît clairement que le présent peut parfaitement être remplacé par le passé composé :

(26) ça faisait quelques jours que j'étais pas allée derrière la maison mais *hier* quand je *vais* (/ *suis allée*) pour rentrer la voiture qu'est-ce que je te *vois* (/ *t'ai vu*) la porte du garage qui était ouverte / je *m'avance* (/ *je me suis avancée*) (...)

- si dans les énoncés autonomes comme (12), (20), (21), le présent ne peut se conjoindre à *hier* c'est que la demande de rétrospection ne peut, dans ce cas, porter que sur l'unique procès de l'unique phrase, et ne peut s'accorder en tant que telle qu'avec une forme composée.

- si dans les énoncés avec cotexte développé comme (15), (16), (18) et (19), le présent peut se conjoindre avec *hier*, c'est que la demande de rétrospection, dans ce cas, porte sur l'ensemble de l'événement mis en récit, et non plus spécifiquement sur le seul verbe de la proposition qui accueille [hier + présent]. De la sorte, les procès pourront être bien sûr actualisés à un temps qui peut porter la rétrospection (passé composé), mais également à un temps inapte à la porter (présent), ce qui rend compte du fait que (26) puisse se raconter aussi bien au passé composé qu'au présent. Cette explication, qui peut passer pour une laborieuse acrobatie destinée à sauver coûte que coûte l'hypothèse prétemporelle, prend de la consistance si on la relie au fait suivant. Soit l'énoncé fabriqué :

(27) *hier, Pierre vient.

On le rejettera comme incorrect..., ou on le déclarera incomplet, on dira qu'il laisse attendre une suite narrative, du type de :

(28) hier Pierre vient, il me dit : « tu sais que Marie m'a quitté ? » (...)

¹⁷ Dans ce type de contexte, où il s'agit d'inscrire l'événement dans le premier plan. Cf. note 13.

Il me semble que quand on dit que l'énoncé *hier Pierre vient* « laisse attendre une suite », on déclare, par cette intuition de l'incomplétude textuelle, que *hier* a une portée que ne comble pas *Pierre vient*.

J'ai bien conscience de la fragilité de l'hypothèse que j'avance. Elle devra, pour avoir quelque crédit, prendre de la consistance en s'appuyant sur d'autres faits discursifs¹⁸. Je la verse malgré cela dès maintenant au dossier de la question du présent, dans la mesure où elle permet de rendre compte, au moins provisoirement, du fait que l'adverbe *hier* et le temps présent sont compatibles dans certains contextes et incompatibles dans d'autres, ce qui est une difficulté aussi bien pour l'option non déictique... que pour l'option déictique.

Conclusion

J'ai choisi de présenter trois difficultés que rencontre l'hypothèse prétemporelle du présent : le temps verbal de l'arrière-plan narratif, le fonctionnement du passé composé en récit conversationnel, l'association problématique du présent et de l'adverbe *hier*. Les éléments que j'ai apportés – en appui sur des faits discursifs authentiques – me semblent permettre de résoudre les deux premières objections. Les propositions avancées pour la troisième difficulté – l'association délicate [hier + présent] – me paraissent plus fragiles. Et elles le sont d'autant plus si on considère qu'elles ne répondent qu'à l'un des deux éléments pointés par P. Le Goffic cité *supra*, à savoir l'impossibilité de **hier, c'est dimanche*, mais qu'elles ne disent rien de l'autre type d'impossibilité, à savoir (hors récit), d'un énoncé comme **le premier mai 1780 est un dimanche...* Le circonstant *Le premier mai 1780* est une datation chronique : à la différence du déictique *hier*, il ne formule pas par lui-même une demande explicite de rétrospection. Et pourtant, l'énoncé qu'il introduit est tout aussi difficile que celui qu'introduit *hier*. La citadelle du présent ne s'est pas encore rendue. Rendez-vous doit être pris pour une nouvelle offensive...

Références bibliographiques

Jeanne-Marie BARBERIS, 2004 (à paraître), « L'utilisation du présent dans la réponse de l'informateur », in Jeanne-Marie BARBERIS et Maria-Catarina MANES-GALLO (éd.), *Verbalisation de l'espace et cognition située : la description d'itinéraires piétons*, Paris : éd. du C.N.R.S., Communication.

Nicolas BEAUZEE, 1782-1786, Article « Temps » de l'*Encyclopédie méthodique*. Repris in Swiggers P., 1986, *Grammaire et théorie du langage au 18ème siècle. Mot, temps et mode dans l'Encyclopédie Méthodique*, Presses universitaires de Lille.

Jacques BRES, 1998, « De l'alternance temporelle passé composé/présent en récit oral conversationnel », *Cahiers Chronos* 3, p.125-136.

Jacques BRES, 1999, « Textualité narrative orale, genres du discours et temps verbal », J.-M. Barbéris (éd) *Le français parlé : variétés et discours*, Heidelberg déc.1997, Montpellier III : Praxiling, p.107-133.

Hélène CHUQUET, 1994, *Linguistique contrastive et traduction : le présent de narration en anglais et en français*, Paris : Ophrys.

¹⁸ Comme celui-ci, qui confirme que les difficultés de conjindre [hier + présent] tiennent moins au caractère déictique de *hier* qu'à la rétrospection qu'il demande : les restrictions à cette association sont identiques avec un marqueur de rétrospection anaphorique comme *la veille* :

(29) En ce jour de printemps, Marc tente de grimper le Ventoux. *La veille*, il **se prépare / s'est préparé* mentalement à cette épreuve. Et le voici maintenant au pied du géant de Provence.

La rétrospection posée par *la veille* ne peut se signifier au présent, et commande le passé composé.

- Jacques DAMOURETTE et Ernest PICHON, 1911-1926/1970, *Des mots à la pensée*, tome 5, Paris : D'Artrey.
- Gustave GUILLAUME, 1929/1970, *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- Anna JAUBERT, 1998, « Praesens fingo. Le présent des fictions », in *La ligne claire. Mélanges offerts à Marc Wilmet*, Louvain-la-Neuve : Duculot, p. 209-219.
- Anna JAUBERT, 2001, « Entre convention et effet de présence, l'image induite de l'actualité », *Chronos* 7, p. 61-75.
- Wolfgang KLEIN, 1994, *Time in language*, London : Routledge.
- Pierre LE GOFFIC, 1997, « Temps, temps vécu, temps linguistique. A propos des conceptions de G. Guillaume et de E. Minkowski », *Cahiers de praxématique* 29, 135-155.
- Pierre LE GOFFIC et Frédérique LAB, 2001, « Le présent *pro futuro* », *Cahiers Chronos* 7, p. 77-98.
- Sylvie MELLET, 1998, « Présent et présentification : un problème d'aspect » in Sv. Vogeller, A. Borillo, C. Vetter, M. Vuillaume (éd.), *Temps et discours*, Louvain: Peeters, p. 203-213.
- Sylvie MELLET, 2000, « Le présent », *Travaux de linguistique* 40, p. 97-111.
- Sylvie MELLET, 2001, « Valeur aspectuelle du présent : un problème de frontière », *Chronos* 7, p. 27-39.
- Françoise REVAZ, 2002, « Le présent et le futur 'historiques' : des intrus parmi les temps du passé ? », *Le français d'aujourd'hui*, 139, p. 87-96.
- Guy SERBAT, 1988, « Le prétendu 'présent' de l'indicatif: une forme non-déictique du verbe », *L'Information grammaticale* 38, p. 32-35.
- .